

DEPARTEMENT

HERAULT

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST

34400

Date : 24-06-2026

Séance du 24 juin 2026

Numéro : 2026-06-24/01

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 24 juin

à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : ARNOLD Stéphane, BERTELOOT Georges, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, COMBES Corinne, DUGARET David, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, QUESADA Yves, ROUX Jérôme, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, SAVAL Jérôme, VALLE Florence, VIGLIETTI Andra

Procurations : Mme BOU Cathy à Mme COLOMINE Souhila, Mme PERIOT Cyrille à Mme CHASTRUSSE Evelyne, M. PERRIER Jérôme à M. ROUX Jérôme, Mme REYNES Sophie à Mme SABATIER Cathy, M. RUIVO Philippe à Mme COMBES Corrine

Absents :

Secrétaire de séance : Georges BERTELOOT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date de la convocation

18/06/2026

Date d'affichage

18/06/2026

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA
COMMUNE AU SEIN DE BRL**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte BRL ;

Considérant que la commune de Saint-Just est actionnaire de la société d'économie mixte BRL ;

Considérant qu'il appartient aux collectivités actionnaires de désigner parmi les membres de leur assemblée délibérante un représentant appelé à siéger à l'Assemblée générale des actionnaires ainsi qu'à l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint-Just étant actionnaire de la société d'économie mixte BRL, il convient de procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger à l'Assemblée générale des actionnaires ainsi qu'à l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

- De désigner M. Jérôme ROUX en qualité de représentant de la commune de Saint-Just au sein de la société d'économie mixte BRL ;
- De charger ce représentant de siéger à l'Assemblée générale des actionnaires ainsi qu'à l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales de la société BRL ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA

